

EB31.R50 Décennie des Nations Unies pour le développement

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la décennie des Nations Unies pour le développement;

Rappelant les décisions prises par la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA15.57 et les décisions qu'il a prises lui-même dans sa résolution EB29.R44 sur la décennie des Nations Unies pour le développement;

Souscrivant à la déclaration faite par le Directeur général sur ce sujet à la trente-quatrième session du Conseil économique et social;

Ayant pris note de la résolution 916 (XXXIV) adoptée par le Conseil économique et social à sa trente-quatrième session, relativement à la décennie des Nations Unies pour le développement;

Considérant les vues exprimées par le Comité administratif de Coordination à sa vingt-septième session; et

Estimant que toutes les activités pratiques entreprises par l'Organisation mondiale de la Santé du fait de son programme annuel représentent une contribution de l'Organisation à la décennie des Nations Unies pour le développement,

1. RÉAFFIRME que l'amélioration de la santé est essentielle pour le développement social et économique;
2. SOULIGNE que les gouvernements doivent accroître les ressources consacrées à la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé;
3. APPELLE L'ATTENTION des gouvernements, et en particulier des autorités sanitaires nationales, sur les décisions prises par le Conseil économique et social dans sa résolution 916 (XXXIV) au sujet du programme et des ressources financières concernant la décennie pour le développement;
4. PRIE le Directeur général de collaborer pleinement et activement avec le comité spécial de coordination créé par le Conseil économique et social dans sa résolution 920 (XXXIV), sur la base de l'entente intervenue au Comité administratif de Coordination et exposée dans le vingt-septième rapport de celui-ci au Conseil économique et social; et
5. EXPRIME l'espoir que les arrangements de coordination dont dispose déjà la famille des Nations Unies seront mis pleinement à profit pour aider les pays en voie de développement à atteindre les objectifs de la décennie.